

Prévention de risques de fraudes aux entreprises

Les escroqueries aux faux ordres de virements internationaux (FOVI) sont en augmentation.

Les fraudes sont de trois types :

- L'escroquerie aux faux ordres de virement bancaire par usurpation d'identité ;
- L'escroquerie à la migration SEPA ;
- L'escroquerie au changement de RIB.

Il est donc essentiel de développer au maximum la prévention et les bons réflexes des salariés.

Vous trouverez ci-joint un document résumant les conseils de l'Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF) pour prévenir les risques de fraudes aux entreprises.

Ce document, établi par le MEDEF, dont la FFB est adhérente, comporte également la liste et les coordonnées des antennes régionales de la police judiciaire.

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71